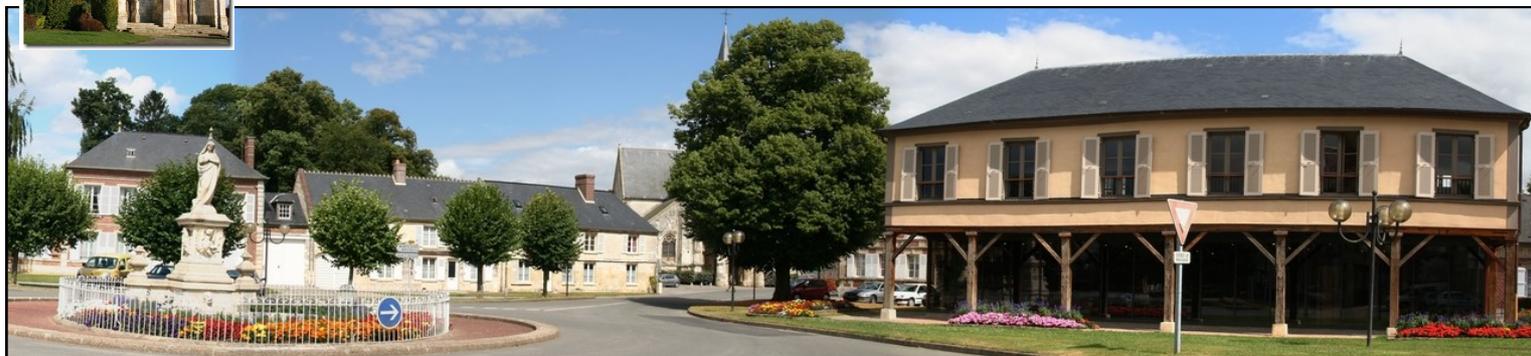




FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - DÉCEMBRE 2020 JANVIER 2021 - N° 204

Maignelay
Montigny



VIE COMMUNALE

■ AIDE À L'UTILISATION D'INTERNET



La mairie vous propose un nouveau service : l'aide à l'utilisation d'internet (accéder aux services administratifs, saisie de documents, rédaction de courriers) sur PC ou tablette.

Il suffit de contacter le secrétariat au 03 44 51 14 01 qui vous fixera un rendez-vous en mairie. Si nécessaire, une visite à domicile peut être proposée.

Nouveau !

■ BOITE DU PÈRE NOËL

La boîte aux lettres du Père Noël a été installée par les enfants du Centre périscolaire et de loisirs et est à votre disposition jusqu'au...

Si vous souhaitez une réponse, n'oubliez pas de préciser votre adresse postale !



■ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☞ La bibliothèque a rouvert ses portes aux horaires habituels avec l'application du protocole sanitaire.

Le dispositif "**dépôt et retrait**" est toujours en place. Vous pouvez réserver vos documents :

- par téléphone au 03 44 78 50 40
- sur le site : maignelay-montigny.bibli.fr
- par courriel : bibliotheque@maignelay-montigny.fr
- par Messenger sur la page Facebook de la bibliothèque

☞ La bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires de Noël.

■ PERSONNES AYANT EU LEUR DIPLÔME AVEC LA MENTION « TRÈS BIEN »

Les élèves ou étudiants ayant eu leur diplôme (Brevet des Collèges, Bac, ...) avec la mention « Très bien » sont invités à se faire connaître en mairie avant le 15 janvier 2021.

MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins



■ ETAT CIVIL

- **Naissance :** Camille GUIDEZ 
- **Décès :** Mme Lucette BONNARD
M. Jean-Claude ESTIER 
M. Nicolas LEVASSEUR

■ AITT

Vous recherchez un emploi ou un complément de revenus ?

L'Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT) peut vous aider.

Comment ? En vous proposant des missions chez nos adhérents particuliers ou professionnels.

L'AITT vous accompagne dans votre recherche d'emploi ou de formation en vue de vous aider à retrouver un emploi durable.

A partir de Janvier 2021, PERMANENCES
Mairie de Maignelay-Montigny
tous les 2èmes lundi du mois de 14h00 à 16h30
Pour un rdv, merci d'appeler le 03 44 78 46 98

Documents (photocopies) à fournir pour votre inscription :

- CV
- Pièce d'identité
- Carte Vitale ou attestation CPAM
- N° identifiant Pôle Emploi
- Date d'inscription à Pôle Emploi
- N° d'allocataire CAF (si bénéficiaire du RSA ou de l'AAH)
- Permis
- Diplôme(s) ou attestations de formation(s)
- Certificats de travail
- Notification de reconnaissance de travailleur handicapé



AITT DU PLATEAU PICARD
62 rue de Paris • 60130 Saint Just en Chaussée

■ DISPOSITIF OISE SÉNIORS

Le département de l'Oise a mis en place deux dispositifs afin d'accompagner les personnes âgées.

Allo Oise Séniors

Un numéro de téléphone unique et non surtaxé (03 44 82 60 60) au service des personnes âgées de plus de 60 ans, destiné à les informer et les orienter vers les dispositifs relatifs à la perte et à la prévention de l'autonomie en fonction des problématiques rencontrées.

Oise Urgence Séniors

Un dispositif gratuit de flash code regroupant les informations personnelles et médicales des personnes de plus de 70 ans ainsi que les coordonnées de leurs proches. Ce sticker, collé sur le miroir de la salle de bain ou le réfrigérateur, permet aux services d'incendie et de secours de faciliter et d'accélérer la prise en charge des bénéficiaires.

Le département de l'Oise prend à sa charge le coût de l'abonnement de chaque Oisien bénéficiaire, âgé de plus de 70 ans (ou bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie ou de la Prestation de compensation du handicap ou déjà abonné à la téléassistance).



Des dépliants sur ces dispositifs sont à votre disposition en mairie.

■ RECENSEMENT DE LA POPULATION

En raison du contexte sanitaire, le recensement de la population qui devait avoir lieu du 20 janvier au 21 février 2021 est reporté à 2022.

*J'M Maignelay-Montigny,
je soutiens le commerce local !*

■ CABINET DE SOPHROLOGIE

Le cabinet de sophrologie **Bulle d'O** vous accueille au 5 rue Georges Normand et à domicile.

Pour Noël, une séance de Sophrologie au pied du sapin ? Et si le Père Noël offrait de la détente et du bien-être cette année ? Pourquoi pas une séance de Sophrologie au pied du sapin ! Un joli cadeau pour faire découvrir ou redécouvrir tous les bienfaits de la Sophrologie à vos proches. Pensez au bon cadeau, contactez-moi .A bientôt, Séverine votre sophrologue

☆ La page Facebook "*J'M Maignelay-Montigny, je soutiens le commerce local*" reste en place. Commerçants, artisans, indépendants, vous pouvez continuer de l'utiliser pour présenter vos offres et prestations à l'approche des fêtes !

L'ensemble des commerces a rouvert leurs portes. N'hésitez pas à les privilégier pour vos achats de Noël !

→ Pour paraître dans le prochain Flash, les informations devront nous parvenir avant le 28 janvier 2021



Collecte des ordures ménagères

Noël & Jour de l'An

Il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères les vendredis 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021.

Des collectes de remplacement auront lieu les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Pour tout renseignement :
03 69 12 50 70
infos.dechets@cc-plateaupicard.fr



Bien trier, moins jeter

Plateau Picard
Communauté de Communes

COLLECTE des SAPINS DE NOËL en porte-à-porte

Dans votre commune
Mercredi 6 janvier 2021

Uniquement les sapins naturels sans décorations ni éléments artificiels.

Déposez votre sapin dans la rue la veille au soir !

Pensez à me recycler!



Plateau Picard
Communauté de Communes

Renseignements
www.plateaupicard.fr
environnement@cc-plateaupicard.fr
03 69 12 50 70

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : , à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.
Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.
- 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- 5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- 6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- 7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.
- 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- 9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le : , à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez



#TOUS
AntiCovid

Le compteur Linky

Arrive dans votre commune



Le déploiement sur votre commune se déroulera en janvier et février 2021

Pourquoi un nouveau compteur ?

Le déploiement des compteurs Linky a pour but de moderniser le réseau d'électricité, de s'adapter aux nouveaux modes de consommation et de préparer la transition énergétique.

Qui va remplacer le compteur électrique ?

SICAE-OISE mandate l'entreprise PARERA Services pour la prise de rendez-vous et la pose du compteur Linky.



Prise de rendez-vous
au 03.56.54.03.21
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et
le samedi de 9h00 à 12h00

Comment va se dérouler la pose du compteur ?



Vous recevez un courrier d'information de SICAE-OISE 1 mois et demi avant la pose du compteur.



PARERA Services vous contacte pour la prise de rendez-vous dans un créneau de 2h : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 et ce quel que soit l'emplacement du compteur. Cependant si celui-ci est accessible depuis le domaine public, votre présence n'est pas indispensable mais souhaitée.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace le compteur actuel en lieu et place par un compteur Linky. La coupure dure 30 minutes environ.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet la notice et vous explique son fonctionnement.

Quels avantages apporte* le compteur LINKY ?

- ✓ Facturation systématiquement établie sur la base de relevés réels
- ✓ Réalisation des interventions courantes à distance, ne nécessitant pas la présence du client
- ✓ Réduction des délais d'interventions
- ✓ Accès immédiat aux informations sur la consommation réelle pour la maîtrise de l'énergie
- ✓ Bénéfiques pour les producteurs d'énergie, un seul compteur enregistrant production et consommation

* L'activation des nouveaux services nécessite que le compteur soit communicant. Un délai pouvant être nécessaire suite à la pose, vous serez informé par courrier de leur disponibilité.

Quelle incidence sur votre contrat ?

- ✓ **Aucune modification des contrats en place** et ce indépendamment du fournisseur d'électricité choisi
- ✓ **Vous n'avez strictement rien à payer ni maintenant ni plus tard.** Les frais de cette intervention sont pris en charge par SICAE-OISE

Retrouvez plus d'informations sur le site www.sicae-oise.fr rubrique Linky
Avec Linky par SICAE-OISE, soyons tous, acteur de la transition énergétique

Les travaux du mois de décembre

Commencez par nettoyer le potager, désinfecter les tuteurs et rames avant de les ranger. Puis :
Bêchez le sol ou aérez-le à la grelinette, incorporez un amendement organique (compost, fumier...)
Enfouissez l'engrais vert

Il est l'heure de mettre en place ou surveiller les protections contre le froid. Profitez également des journées ensoleillées et plus douces du mois de décembre pour aérer tunnels et châssis et soulever les cloches. Ensuite :
Buttez les poireaux, fèves et petits pois
Arrachez les endives et mettez-les à forcer

Enfin, vous pouvez déjà :
Semer sous abri : brocolis, carottes, cerfeuil, choux, choux-fleurs, cresson alénois, laitue, persil, petits pois, poireaux, radis
Semer en pleine terre : asperges, échalotes
Planter ou repiquer : ail, échalotes, estragon, laitues, mâche, thym

Récoltez au potager les panais et topinambours, les salades et laitues, les choux de Bruxelles, choux pommés, les poireaux, les brocolis et céleris, les crosnes du Japon.

Pour en savoir plus :

- courriel : jfstjustplateaupicard@laposte.net
- Page Facebook : [JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard](https://www.facebook.com/JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard)



La devinette du mois

*En collaboration avec la Communauté de Communes du Plateau Picard
et l'opération "Un mois, une espèce" de Picardie Nature*

Description :

c'est un petit escargot faisant partie de la famille des Pomatiidae. Très fréquent sur les sols calcaires, en forêts, ce gastéropode présente une coquille conique d'1 cm de diamètre maximal pour 1,5 cm de hauteur. Spiralée sur 4 à 5 tours, la coquille est grisâtre avec des motifs plus sombres. Elle est munie d'un opercule calcaire gris rétractable afin de fermer la coquille hermétiquement. Le corps de l'escargot est beige/grisâtre, sa tête présente une avancée, telle une trompe.



Intérêts au jardin :

Cet escargot ne s'attaquera pas à vos cultures puisqu'il se nourrit de cellulose qu'il trouve dans les feuilles

mortes ou le bois en décomposition. Il participe donc activement à la transformation de la matière organique. Bio-indicateur, cet escargot trahit un sol de pH calcaire, vous pourrez donc adapter vos cultures en fonction.

Comment l'attirer au jardin ?

Si le sol chez vous n'est pas calcaire, vous ne pourrez pas accueillir ce bel escargot amateur de cette roche. Le terrain doit aussi être bien meuble pour qu'il puisse enfouir ses œufs. Laissez à sa disposition de vieilles branches en décomposition et quelques tas de feuilles mortes au niveau du sol.



Connaissez-vous le nom
de ce gastéropode ?



Réponse du Flash précédent :

le crosne du Japon



Burger poulet, avocat, tzatziki

Ingrédients :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| 4 pains burger | 1 càs de semoule fine |
| 3 blancs de poulet | 1 blanc d'œuf |
| 1 yaourt grec | 1 oignon |
| menthe | 2 avocats |
| Coriandre | citron |
| 1/2 concombre | sel |
| 1 gousse d'ail | poivre |

4 personnes
Facile

1. Préparation du steak de poulet : hachez le poulet en petits morceaux. Dans un cul de poule, mettre le poulet haché, la semoule, le blanc d'œuf, sel, poivre, l'oignon émincé et de la coriandre. Bien mélanger, faire une boule et aplatir pour que ça devienne un steak de poulet. Faites cuire les steaks de poulet avec un peu d'huile de colza ou tournesol, des 2 côtés. Mettre de côté.
2. Préparation de la sauce tzatziki : mélangez le yaourt grec avec la menthe, la coriandre, l'ail émincé, le concombre haché, sel, poivre. Mélangez le tout.
3. Coupez des lamelles d'avocat, mettre du citron dessus pour ne pas que ça noircisse.
4. Confectionnez votre burger, passez au toast 1 minute vos burgers, mettre les lamelles d'avocat, le steak de poulet, le tzatziki maison puis refermez votre burger.

Le burger poulet, avocat, tzatziki maison est prêt à être dégusté !

ANNABELLE GOSSELIN • DIÉTÉTIQUE & BIEN-ÊTRE • 40 RUE GEORGES NORMAND • 60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

→ **CHANGEMENT D'ADRESSE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021**, ANNABELLE GOSSELIN VOUS RECEVRA AU :
15 BIS RUE THÉOPHILE HAVY À 60190 ESTRÉES-SAINT-DENIS (DANS LE CABINET MÉDICAL)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre l'épidémie téléchargez



#Tous
AntiCovid

☞ **MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire assure une permanence tous les jours de la semaine sur rendez-vous. ☎ 03 44 51 14 01

☞ **1^{er} ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

☞ **3^{ème} ADJOINT**

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, chargé de l'urbanisme et des travaux reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

☞ **MISSION LOCALE**

Permanences sur rendez-vous les 8, 15 et 22 décembre. ☎ 03 44 78 72 00

☞ **GENDARMERIE**

11 rue de Saint Just
☎ 03 44 51 55 17 • Urgences : 17

☞ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le 18. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

☞ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0810 25 62 10 (non surtaxé). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

☞ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La permanence est suspendue pendant le confinement
Pour toutes questions ☎ 03 44 77 38 60

☞ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

☞ **MEDECINS**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 14 16

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le 15.
La personne vous donnera le numéro à appeler.

☞ **CABINET D'INFIRMIÈRES**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 24 94

☞ **PHARMACIENS**

- Dimanches, jours fériés et changements en semaine :
pharmacie de garde 24h/24 ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)

■ **RECENSEMENT**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2004 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire.
Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.

- Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny

☞ **AMBULANCE**

15 bis rue du 8 mai ☎ 03 44 51 44 20

☞ **MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

- M. Camille Faubert
7 rue des Vignes - ZA Est ☎ 03 44 51 15 39
- M. Pascal Riem
33 rue du Général Leclerc ☎ 03 44 51 15 11

☞ **CABINET VETERINAIRE**

17 rue de la Gare ☎ 03 44 50 03 36
lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11h30 sur rendez-vous et de 12h30 à 18h30 en consultation libre (jusqu'à 16h45 les mercredis)

☞ **DIÉTÉTICIENNE**

Mme Annabelle Gosselin
Salon Le Nouvel'Air • 40 rue Georges Normand
A compter du 1er janvier : 15 bis rue Théophile Havy à 60190 Estrées-Saint-Denis
☎ 07 86 78 66 21

☞ **SOPHROLOGUE**

Mme Séverine Grévin - Bulle d'O
5 rue Georges Normand ☎ 07 69 88 93 35

☞ **HALTE GARDERIE**
(rue François Mitterrand face au gymnase)

du lundi au vendredi de 08h à 18h
Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06
Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

☞ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**
(rue François Mitterrand face au gymnase)

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h
☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

☞ **TAXIS**

⇨ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY
Mme Sylvie Delique
30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

⇨ ALLO TAXI LOMBARD
M. Frédéric Lombard 4 rue Georges Normand
☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

⇨ AMBULANCES MAIGNELAY
15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

HOMMAGE



Nous avons appris avec tristesse la disparition de Madame Lucette Bonnard.

Elle a été la première Atsem de l'école maternelle au début des années 70 jusqu'à sa retraite en 1989.

Toutes nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.



Madame Madeleine Trioux vient de fêter
ses 100 ans !

Nous lui souhaitons un très joyeux anniversaire !